

## Les autres points en bref

Les élus de Galfingue ont abordé d'autres sujets et pris certaines décisions lors de la séance du dernier conseil municipal (lire ci-contre). Les voici.

- Un appel d'offres sera lancé pour la réalisation d'un **prêt bancaire** d'un montant de 450 000 € sur douze ans. Celui-ci permettra d'y regrouper un ancien prêt et de « donner de l'oxygène pour la suite tout en restant sur un même rythme de remboursement », a précisé le maire Christophe Bitschéné, estimant qu'avec 238 € par habitant, la commune de Galfingue est faiblement endettée.

- Bien que la commune de Galfingue ne soit pas concernée par les **risques d'inondations** constatés ailleurs, le Plan de gestion des risques d'inondations 2022-2027 a été examiné et présenté par le maire. Constatant que la distance par rapport aux cours d'eau est totalement disproportionnée et va souvent au-delà des digues en place, les élus ont émis un avis négatif.

- La **société de chasse** de l'Illberg, adjudicataire, en 2015, de la chasse communale, propose la prolongation, jusqu'à 2024, de David Berger en sa qualité de garde-chasse. Un avis favorable est donné.

- **Mulhouse Alsace agglomération (M2A)** demande de désigner un représentant communal amené à siéger à son conseil de développement. Annie Roche, nouvelle habitante de Galfingue, s'est proposée pour ce poste. « Une bonne preuve d'intégration », a relevé le maire.

- Une **subvention de 104 €** sera attribuée à l'école pour contribuer au financement de coussins pour la salle de détente.

- Au chapitre des informations, le maire signale deux **mouvements de personnel**. L'agent tech-

nique Philippe Werner a demandé sa mise en disponibilité sur trois ans pour convenance personnelle. Une convention sera passée avec le CGT pour son remplacement. Autre demande de mise en disponibilité pour trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, celle de Rachel Lichtlé, la secrétaire de mairie engagée le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- Par mesure d'économie des **éclairages en leds** vont être installées sur les candélabres pour une somme de 21 580 € HT. Des travaux d'isolation des caves de la mairie-école et de la maison Rimmel vont également être engagés.

- La commune poursuit son action environnementale et se verra bientôt gratifiée d'une nouvelle distinction dans l'appellation « **Commune nature** » grâce à l'engagement de l'adjointe Marie-Claire Abramatic.

- La commune se prépare également à accueillir ce 25 juillet le **Tour Alsace** qui, sous l'implication de M2A, se terminera à Berrwiller. La commune est chargée de « recruter » 14 commissaires de course pour bloquer les accès au parcours qui traversera la commune en venant de Heimsbrunn via Berrwiller.

- Autre rendez-vous, la manifestation **Destination automobiles** le 11 septembre qui fera une halte à la ferme de Maurice Fischesser.

- Enfin, le maire a rendu compte de l'aboutissement de la **plainte** pour « débordements et incendie » contre le gérant d'une entreprise de Galfingue. Il regrette qu'il ait été mis au courant de l'arrêté préfectoral constatant « la mise aux normes du site » par le mis en cause et non par le représentant de l'État. Pour le maire, il s'agit d'un « mépris des instances par rapport à la commune ».

A.L.

# Retrait du syndicat de gestion du collège de Lutterbach

**Après plusieurs séances à la salle polyvalente, l'équipe municipale s'est enfin réunie dans la petite salle historique de la mairie pour prendre, sous la présidence du maire Christophe Bitschéné, quelques décisions importantes avant les vacances.**

« **O**n n'est plus dans quelque chose d'équitable », juge le maire de Galfingue Christophe Bitschéné en abordant la finalité du Syndicat intercommunal pour la gestion et le fonctionnement du collège de Lutterbach qui, à l'époque de sa création, avait répondu à la volonté « d'améliorer l'ordinaire des collégiens ».

**« Cinq communes paient pour l'ensemble »**

À maintes reprises, le maire et son équipe ont dénoncé la contribution communale à ce syndicat qui augmentait d'année en année sans réelle justification, et aussi ses disparités. « Cinq communes paient pour l'ensemble la mise à disposition d'équipements sportifs qui relèvent, il est vrai, de la Collectivité européenne d'Alsace. Nous versons 4300 € pour seize enfants alors que plus d'une centaine d'enfants viennent de Mulhouse et de Pfaffstatt et que ces communes ne paient rien », dénonce le maire qui pousse encore plus loin, sous forme de boutade, « à ce tarif, on pourrait payer à nos enfants un abonnement de bus et un ticket d'entrée à une salle de sport ».



Un nouveau tapis d'enrobés a été posé dans la rue Saint-Gangolphe à Galfingue. Photo L'Alsace/A.L.

Aussi a-t-il été décidé, à l'unanimité, de valider ce projet de retrait du syndicat intercommunal pour la gestion et le fonctionnement du collège de Lutterbach avec effet au 1<sup>er</sup> septembre comme stipulé dans le courrier adressé récemment par le maire au président : « L'objet même de la création du syndicat en 1969, dont les statuts ont été modifiés le 29 mai 1995, ne respecte plus son périmètre d'intervention initial et n'est plus conforme à la situation actuelle au vu notamment de la fréquentation élargie à des élèves de communes voisines imposée par la modification de la carte scolaire. En conséquence, notre commune fait valoir la mise en œuvre de la procédure de l'arti-

cle L.5212-29 du CGCT et notre autorisation de retrait au titre de l'article 5212-30 du CGCT. »

Christophe Bitschéné ajoute que la commune de Galfingue est ouverte, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, à « toute proposition nouvelle permettant de trouver un rééquilibrage du fonctionnement de ce syndicat ».

**Animations jeunesse avec les Foyers club d'Alsace**

Dans le cadre des animations jeunesse proposées aux jeunes de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires, la commune, en partenariat avec celles de Reiningue, Heimsbrunn et Morschwiller-le-

Bas, passe une convention avec les Foyers club d'Alsace. Sur un montant global de 75 000 €, avec une participation de 10 000 € de la Caf, la contribution financière pour Galfingue s'élève à 4347 €.

Côté voirie, la rue Saint-Gangolphe fait l'objet d'un aménagement de voirie avec la création de trottoirs, un rétrécissement accordant la priorité aux véhicules montant et la mise en place d'un stop. Les travaux ont été dévolus à l'entreprise Team TP de Wittelsheim pour un montant TTC de 40 000 €. Une subvention sera demandée auprès de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des amendes de police.

Adrien LERCH